

Nom et coordonnées de l'école :
ECOLE MATERNELLE
18 rue St Denis
33490 SAINT MACAIRE

**PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ECOLE 1^{ER} TRIMESTRE**

Date : Mardi 17 octobre 2023

Circonscription SUD ENTRE DEUX MERS

Présidente - directrice d'école : Mme LATASTE

Présents :

Equipe pédagogique :	Mme LATASTE Cécile Mme RIVIÈRE Maryline Mme TACH Chrystelle (ATSEM)
Equipe municipale :	M. SCARAVETTI Dominique M. GERBEAU Cédric Mme LETELLIER Amandine
DDEN :	---
Représentants Parents d'Elèves	Mme PATTÉE Aurore Mme GORRY Virginie Mme BROZOVA
Responsable périscolaire CVLV	Mme GAURY Angélique

Excusés :

M. SACHER (IEN)
Mme NITARO (psychologue scolaire)
Mme SIMAC

Début du conseil d'école : 18 heures

Secrétaire de séance :

Maryline RIVIERE

1. Présentation des membres du Conseil - Rôle du Conseil d'Ecole

Composition du Conseil : L'IEN, l'équipe pédagogique, les représentants de parents, les élus municipaux (+ la responsable de l'accueil périscolaire).

Les attributions du Conseil d'école :

- il se réunit au moins 1 fois par trimestre
- il adopte le Projet d'école
- il vote le règlement intérieur de l'école
- il établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire

Il peut donner son avis ou formuler des suggestions sur tous les sujets liés au fonctionnement de l'école notamment :

- les actions pédagogiques et éducatives
- l'utilisation des moyens alloués à l'école
- les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés
- les activités périscolaires
- la restauration scolaire
- l'hygiène scolaire
- la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
- le respect des valeurs et des principes de la République

La directrice :

- adresse aux membres l'ordre du jour au moins 8 jours avant la date de la réunion.
- dresse et signe un PV de la réunion
- consigne ces PV dans un registre spécial conservé à l'école, en affiche un exemplaire dans un lieu accessible aux parents d'élèves (+ en ligne sur le site de la Mairie)
- envoie le PV à l'IEN et à la Mairie (+ Représentants parents & périsco)

2. Résultats des élections

Élection des représentants des parents d'élèves le vendredi 13 octobre 2023.

1 liste de 4 candidatures.

43 votants dont 7 blancs ou nuls / 36 exprimés / Taux de participation : 56,58 %

Élues titulaires : Mme PATTÉE, Mme GORRY Élus suppléants : Mme BROZOVA et Mme SIMAC

3. Effectifs et répartitions

45 élèves : 16 PS - 15 MS - 14 GS répartis en 2 classes :

Maryline RIVIERE : 9 PS + 7 MS + 7 GS = 23

Cécile LATASTE : 7 PS + 8 MS + 7 GS = 22

Un élève de MS arrivera à partir de jeudi 19 octobre dans la classe de Mme Lataste

Un élève de GS de cette même classe quittera l'école à partir du 6 novembre.

L'effectif restera donc le même.

4. Règlement intérieur de l'école

Nous souhaiterions apporter une modification au règlement intérieur de l'école.

En effet, les RPE ont été sollicités par les parents d'élèves pour un élargissement de la plage d'accueil du matin pour des familles qui n'arrivent pas à quitter l'école dans le temps imparti et pour qui les 10 minutes ne sont pas suffisantes.

Ces 10 minutes sont inscrites dans le code de l'éducation ([Article D321-12](#)). « L'accueil des élèves est assuré dix minutes avant l'entrée en classe ». Il nous semble important de rappeler que le temps d'ouverture du portail ne correspond pas à une flexibilité d'arrivée. Les familles, en dehors de cette période d'Urgence Attentat et du protocole exceptionnel mis en place depuis le 16/10/23, doivent arriver 10 minutes avant le début de la classe soit à 8h35.

Nous remarquons que les élèves sont autonomes pour le déshabillage lorsqu'ils sont avec les enseignantes et les ATSEM mais ils semblent être moins autonomes en présence de leurs parents.

L'arrivée par la porte de service mise en place dans le cadre du plan urgence attentat nous conforte sur ce sujet puisque, depuis deux jours, les enfants déposent leurs affaires et vont aux toilettes sans que cela ne déborde sur les 10 minutes prévues à cet effet, bien au contraire !

Nous proposons donc de modifier le règlement intérieur actuel avec les modalités suivantes :

- autorisation d'entrée dans l'école pour tous les parents la première semaine de la rentrée scolaire,
- autorisation d'entrée durant la première période pour les parents d'élèves de PS uniquement (jusqu'aux vacances de Toussaint)
- accueil et remise des élèves sans qu'aucun parent ne rentre dans les locaux de l'école au retour des vacances de Toussaint.

Vote : Favorable à l'unanimité

Nombre de votants : 8

Vote favorable : 8

Vote défavorable : 0

Les deux annexes déjà présentes auparavant (Charte de la Laïcité et PPMS) sont conservées.
Le règlement intérieur et ses annexes seront envoyés aux familles à la suite du Conseil d'École.

5. Sécurité - Hygiène

Exercices de sécurité :

Incendie : 1^{er} exercice d'évacuation réalisé le 26 septembre à 10h. Temps d'évacuation : 1 mn et 35s en bon ordre. Nous devons en faire un deuxième dans le courant de l'année scolaire.

PPMS : 2 PPMS distincts : risques majeurs (tempête, transport de matières dangereuses) et risque attentat-intrusion, avec deux systèmes d'alerte différents et des réflexes adaptés à chaque situation.

L'exercice « Attentat-Intrusion » sera réalisé le 28 novembre en commun avec l'école élémentaire et l'exercice « Risque Majeur » avant le 12 avril 2024.

L'exercice attentat intrusion sera réalisé sous forme de jeu. Les élèves devront s'échapper de l'école sans faire de bruit pour ne pas être repérés.

Le protocole Urgence Attentat est déclenché depuis le lundi 16/10/23. Nous ne savons pas jusqu'à quand celui-ci sera en vigueur aussi celui-ci prime sur le règlement intérieur précédemment voté.

Visites médicales PMI-Médecine scolaire :

Les élèves de MS ont rencontré vendredi dernier et rencontreront ce jeudi les infirmières puéricultrices de la PMI qui procèdent à des bilans (vue, audition etc.)

Les élèves de PS rencontreront un orthoptiste dans le courant de l'année. Les dates ne sont pas encore fixées. Le médecin scolaire peut également demander à rencontrer certains élèves de GS si cela lui paraît nécessaire.

Une nouvelle psychologue scolaire vient d'arriver : Léa NITARO.

Question des parents d'élèves : Il y a énormément de moustiques tigres à l'école maternelle (qui ne sont pas présents à l'élémentaire).

6. Budget de l'école et coopérative scolaire

Le bilan financier de l'année 2022-2023 a été présenté lors du dernier Conseil d'École.

Nous avons décidé de modifier notre communication quant à la participation financière facultative des familles à la coopérative scolaire.

Les années précédentes nous donnions un montant, à titre indicatif, pour aiguiller les familles mais nous n'avions très peu de participations et donc de budget pour développer des projets avec intervenants, des sorties.

Cette année, nous avons exposé aux familles tous les projets que nous aimerions mener et nous n'avons pas communiqué de montant afin que chacun puisse participer en fonction de ses possibilités.

Seules 22 familles ont participé (sur 42 familles au total). Mais les dons ont été beaucoup plus généreux que les années précédentes aussi nous avons récolté 644€ pour la classe de Maryline Rivière et 289€ pour la classe de Cécile Lataste. Nous remercions les généreux donateurs qui permettent à l'ensemble des enfants de l'école de bénéficier des différents projets.

Nous devrions également recevoir un don de l'APE ainsi qu'une subvention de 1250€ par la municipalité.

Nous les remercions vivement pour l'aide qu'ils nous apportent chaque année.

7. Projet d'école et actions pédagogiques

Le Projet d'école pour 2022-2024 a été validé par l'IEN en septembre 2021.

Il s'articule autour de trois axes :

- favoriser la réussite de l'élève en développant son autonomie
- éduquer à la citoyenneté : vivre ensemble et respecter son environnement
- développer une logique de parcours pour tous les élèves

La Mairie a renouvelé la convention avec l'association Auringleta qui permet aux élèves de prolonger le travail débuté les années précédentes autour du potager et de la nature en général. Les interventions débuteront ce vendredi 20/10/23 et serviront d'appui ou viendront compléter le travail effectué en classe dans le domaine « Découvrir le Monde ». Pour information, M. SCARAVETTI indique que le coût à l'année de ces interventions maternelle et élémentaire s'élève à 5300 euros pour la commune.

Cette année nous avons choisi de travailler autour des thèmes suivants :

- le schéma corporel
- les émotions
- le carnaval et la Sardaigne (sous réserve de pouvoir concrétiser les échanges avec Lodine)
- les jeux paralympiques, les sens et le handicap
- les oiseaux

Dans le cadre des thèmes choisis nous accueillerons un spectacle sur les émotions avant les vacances de Noël. Nous aimerions rencontrer des habitants de Lodine lors de leur venue pour le Carnaval de St-Macaire et peut-être également correspondre avec une école Sarde en échangeant des chants par exemple dans le cadre d'un éveil à la langue italienne.

Nous étudions la possibilité de visiter une école de chiens guides dans le cadre du projet sur le handicap. Plusieurs partenariats devraient être mis en place pour travailler sur les oiseaux : l'Auringleta lors des interventions financées par la mairie, le Muséum d'Histoire Naturelle de Bordeaux, la réserve naturelle du Teich ou Terres d'Oiseaux dans le Médoc.

Tous les élèves de l'école bénéficient, deux fois par semaine, d'un temps d'ateliers privilégiés avec Isabelle Briaux qui s'occupe des activités artistiques et de graphisme.

Des décloisonnements sur de la résolution de problèmes mathématiques sont mis en place les jeudis en début d'après-midi pour les GS.

Des Activités Pédagogiques Complémentaires sont proposées plusieurs fois par semaine de 13h05 à 13h35 à certains élèves pour pallier des difficultés ou approfondir des connaissances.

Ces activités pourront être proposées à différents enfants en fonction des périodes et sont soumises à autorisation des parents.

Une visite à la bibliothèque de Saint-Macaire est programmée une fois par période. Nous y sommes accueillis par Maryse Broustet, ancienne enseignante de l'école qui lit un album aux élèves. Les élèves y choisissent ensuite des livres pour l'école qu'ils apporteront une fois par semaine à la maison.

M. SCARAVETTI informe que les plots de sécurité précédemment demandés seront prochainement posés devant le passage piéton qui mène à l'escalier des allées des Tilleuls.

Un projet musical autour de l'Opéra Rock est à l'étude avec l'association Ardilla. Ce projet pourrait concerner tous les élèves de l'école maternelle mais il n'est encore validé.

Un éveil musical pourrait également être proposé mais celui-ci est toujours à l'étude.

La fête de fin d'année est fixée au vendredi 28 juin.

Liaison GS-CP : nous avons rencontré l'enseignante de CP afin d'établir un calendrier de rencontres et d'échanges entre les élèves. Ainsi, les élèves se rencontreront plusieurs fois dans l'année autour de différents événements tels que la galette des rois, des séances d'EPS communes (relais et handisport), la fabrication d'objets de Noël. Des échanges de lettres seront également faits ponctuellement dans l'année et les CP viendront lire une histoire aux élèves de maternelle en période 5. Les GS iront également visiter l'école élémentaire à la fin de l'année scolaire.

Madame Rivière relaie une demande exprimée par des élèves de GS qui souhaiteraient avoir accès au self plus tôt dans l'année (l'an dernier, les élèves de GS avaient glissé du fonctionnement cantine au self en juin. Les enseignantes pensent leurs GS aptes à utiliser ce service. La date du 8 janvier est proposée pour ce changement. La Mairie en informera le personnel du restaurant scolaire.

Monsieur Scaravetti précise qu'une commission cantine se tiendra prochainement. Les élus y exposeront le coût de revient des repas de la cantine et les différents choix faits par la municipalité pour garantir une restauration de qualité.

8. Investissements communaux

Remerciements aux élus municipaux et aux agents techniques pour les travaux effectués ces dernières semaines à savoir l'installation du parcours d'équilibre en rondins de bois et du mur d'escalade dans la cour de récréation. Ces équipements viennent compléter les structures déjà présentes dans la cour et permettent ainsi aux élèves de trouver des activités adaptées à tous les âges.

Pour les prochaines vacances scolaires différents travaux ont été demandés et sont à l'étude à la mairie :

- réparation de la poignée de porte de la classe de Mme Lataste
- nettoyage des gouttières qui débordent par temps de pluie
- taille du buisson à côté du portail parents (présence d'abeilles, frelons etc.)
- installation du tableau ardoise du bureau (qui est trop haut pour écrire dessus)
- réparation des robinets des bacs qui éclaboussent partout.
- plantation d'un arbre devant la classe de Mme Lataste pour apporter de la fraîcheur car il faisait 29° dans la classe en ce début d'année malgré les volets fermés en fin de matinée.

9. Calendrier des Conseils d'école de l'année

2^{ème} Conseil : mardi 26 mars 2024 à 18 heures

3^{ème} Conseil : jeudi 20 juin 2024 à 18 heures

Pour chaque Conseil, les questions des parents sont à transmettre une semaine avant, afin que les enseignantes puissent y apporter des réponses réfléchies, soit le lundi 19 mars et le mardi 13 juin.

Fin du conseil d'école : 19h45

Fait à St Macaire

La Directrice,

Présidente du Conseil d'Ecole



La Secrétaire de séance :



N. RIVIÈRE